

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5192>



Mutations interacadémiques : l'accompagnement syndical ne fait que commencer

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Carrières - Mutations 2024 - Archives Mutations des années antérieures (pour mémoire) - Mutations 2017 -

Mutations
2017
snes

Publication date: lundi 12 décembre 2016

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Les dés sont jetés pour les mutations inter académiques !

Les commissaires paritaires du SNES siègeront au rectorat le mardi 17 janvier pour les vérifications de barème des certifiés et des agrégés, le mercredi 18 janvier pour les COPSY et le vendredi 20 janvier pour les CPE.

N'oubliez pas de renvoyer votre [fiche syndicale](#) avec une copie de votre accusé de réception et les copies de pièces justificatives que vous avez envoyées au rectorat, le 13 janvier dernier délai. Vous pouvez la déposer ou l'envoyer (le recommandé n'est pas nécessaire) à nos bureaux au 6 allée Cardinal de Givry à Dijon ou bien la remettre à l'ESPE pour les collègues stagiaires.

Cette fiche nous est indispensable pour suivre convenablement votre dossier.